



**RUBRIQUES CONNEXES** 

## Assainissement énergétique des bâtiments : plus de trois millions de francs à disposition des propriétaires jurassiens

Date: 11.02.2019 10:00:00

Un crédit de 3,2 millions de francs a été accordé par le Gouvernement pour le Programme Bâtiments 2019 du canton du Jura. Les mesures soutenues sont les mêmes qu'en 2018. Trois séances d'information publique sont organisées en février et en mars. Elles permettront également aux participants d'en savoir plus sur les nouvelles exigences s'appliquant dès le premier avril lors du remplacement des chauffages.

Le montant à disposition du Programme Bâtiments du canton du Jura est de 3 240 000 francs pour l'année 2019, selon le crédit accordé par le Gouvernement. Les mesures soutenues sont essentiellement les mêmes qu'en 2018. Pour les bâtiments existants, les mesures portent sur un soutien financier à la modernisation énergétique de l'enveloppe, au remplacement de chauffages à énergie fossile et électrique fixe à résistance et aux installations solaires thermiques. Les nouvelles constructions répondant au standard Minergie-P sont également subventionnées, de même que les nouveaux projets de chauffage à distance utilisant des énergies renouvelables.

A noter que la part cantonale, effectivement de 780 000 francs, représente 24 % de l'enveloppe globale. Le reste est financé par la taxe sur le CO2 prélevée par la Confédération. Le programme doit permettre de générer des travaux pour environ de 25 millions de francs, dont la majeure partie pourra être réalisée par des entreprises jurassiennes.

Pour rappel, le Programme Bâtiments a pour objectif de réduire significativement la consommation d'énergie et les émissions de CO2 du parc immobilier suisse. Celui-ci est responsable de plus de 40 % de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO2 dans le pays. Environ 1,5 million de maisons sont peu, voire pas isolées. En outre, trois quarts des bâtiments sont encore chauffés au moyen d'énergies fossiles ou directement par l'alimentation électrique.

Une rénovation peut avoir de nombreux effets: dans certains bâtiments, le besoin en énergie baisse de plus de moitié grâce à une meilleure isolation. Et en passant des énergies fossiles à des énergies renouvelables pour le chauffage, les émissions de CO2 en exploitation peuvent être pratiquement réduites à néant. Le Programme Bâtiments du canton du Jura intervient à ce niveau, dans la continuité des programmes des années précédentes. Il encourage des décisions énergétiques telles que l'isolation de toits et de façades, l'utilisation de rejets de chaleur et l'optimisation de la technique du bâtiment ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables.

## Lien

Programme Bâtiments



© Programme Bâtiments

## Informations pratiques

Les informations sur le Programme Bâtiments du canton du Jura et les conditions d'octroi sont disponibles sur le site internet de la Section de l'énergie du Service du développement territorial et sur le site du Programme Bâtiments. Les demandes de subventions doivent être déposées via ce lien.

Trois séances d'information publique sont par ailleurs organisées pour présenter le programme 2019. Elles seront également l'occasion d'expliquer les nouvelles exigences s'appliquant lors du remplacement des installations de production de chaleur dans les bâtiments d'habitation. Les dates retenues sont les suivantes :

- Mardi 26 février à 19h à Saignelégier (Centre de loisirs des Franches-Montagnes, salle Saturne);
- Mardi 27 février à 19h à Delémont (Ecole professionnelle commerciale, rue de l'Avenir 33, Auditoire);
- Mercredi 13 mars à 19h à Porrentruy (Ecole primaire de L'Oiselier, rue du Banné 36, Aula).

Les séances se termineront par un apéritif qui permettra de poursuivre les discussions. Pour des raisons d'organisation, l'inscription est recommandée par courriel à sde.sdt@jura.ch.

« Retour

**VOUS ÊTES ICI** 

Contacts | Impressum | Conditions d'utilisation | Accessibilité

Copyright © jura.ch - 2019